



Directives pour la préparation et l'évaluation des collections philatéliques thématiques dans le ressort de la Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses (FSPHS).

Ce document a été préparé par les jurés thématiques de la Société Suisse de Philatélie Thématique (SSPT). Il informe les exposants, sous une forme compacte, des aspects essentiels qu'ils appliquent lors de l'évaluation des collections exposées, en tenant compte des règlements et directives de la FSPHS et de la Fédération Internationale de Philatélie (FIP).

Des informations plus détaillées, de l'aide et des exemples sur les différents thèmes peuvent être trouvés dans une documentation séparée, qui est disponible sur le site de la SSPT : <https://www.thema-briefmarken.ch/fr/dokumentationen>.

Toute personne qui envisage de participer à une exposition internationale doit également consulter le règlement de la FIP et les directives d'évaluation plus détaillées. Vous les trouverez également d'autres informations sur le site www.thema-briefmarken.ch de la SSPT.

1. Aperçu des classes de compétition

1.1. Philatélie thématique (classe 8)

Une collection thématique présentée en concours développe et décrit un thème avec du matériel postal. La structure est définie dans le plan, elle se développe en rubriques au fil des feuilles de collection, accompagnée de textes élaborés sur le thème choisi.

1.2. Documentaire (classe 10 – Critères particuliers)

Les collections documentaires s'orientent, quand à elles, vers un développement d'événements (par exemple les Jeux olympiques) ou présentent des institutions avec leurs propres timbres et documents philatéliques dans un ordre chronologique. Les critères d'évaluation de la philatélie thématique décrits dans ce guide ne sont pas adaptés à ce type de collection. Le plan est plutôt une liste chronologique, la sélection du matériel et sa description se basant principalement sur des critères philatéliques. De telles collections doivent donc être présentées dans la classe 10 "Critères particuliers".

La classe 10 n'existe pas au niveau international. Les collections documentaires seront donc jugées dans la classe "Philatélie traditionnelle", car de telles collections ne peuvent être affectées à une autre classe de concours, même avec une interprétation large d'esprit.

1.3. Concours Monocadre (classe 30)

Cette classe existe pour les sujets qui ne peuvent pas être représentés dans une collection en plusieurs cadres. Le règlement de cette classe se trouve sur le site www.vsphv.ch de la FSPHS. Les critères d'évaluation sont identiques à ceux des classes 8 et 10.

1.4. Concours Débutants (classe 31)

La classe des débutants est une étape préliminaire à une participation ultérieure à l'une des classes de compétition de 1 à 11. Elle dispose d'un système de points adapté et offre aux débutants et exposants qui n'ont jamais concouru la possibilité de recevoir des conseils approfondis sur un sujet restreint. La FSPHS a élaboré une directive pour la classe 31, qui est disponible sur www.vsphv.ch.

1.5. Open Philately (classe 41)

Dans cette classe, les domaines de collection philatéliques et non-philatéliques seront présentés sous une forme mixte. Les collections peuvent être structurées de manière analogue aux principes de conception des collections thématiques et peuvent contenir jusqu'à 50% de matériel non philatélique.

2. Principes de montage de la collection

2.1. Titre & plan

La page de titre doit expliquer brièvement ce que la collection montrera. Cette page peut contenir un court texte d'introduction, qui montre l'objectif de la présentation, la structure (avec un plan généralement en deux niveaux). Il est possible de présenter le plan sur une page suivante. Toute structuration plus fine ne doit se faire que sur les feuilles de la collection.

Le plan doit être structuré exclusivement selon des aspects thématiques. Une structure significative, facilement compréhensible et intéressante facilite la meilleure introduction possible de la collection pour le spectateur.

2.2. Matériel

Une collection thématique s'appuie sur le plus large éventail possible de matériel philatélique postal. Chaque document doit avoir un rapport avec l'énoncé thématique prévu. L'idéal est d'utiliser du matériel provenant d'une période aussi large que possible. Un bon mélange en terme de variété de matériel disponible doit être mis en œuvre sur chaque feuille.

Exemples de matériel approprié :

- Matériel qui a été émis dans le but de transmettre du courrier ou toute autre communication postale. Il doit présenter une référence au sujet par leur illustration ou leur occasion d'émission (par exemple, timbres, blocs feuillets, carnets de timbres, entiers postaux, timbres fiscaux utilisés à des fins postales, etc.).
- Oblitérations de tous types (toponymes, textes ou illustrations à référence thématique).
- Éléments non postaux apposés par l'expéditeur indiquant des privilèges tarifaires (par exemple, timbres, oblitérations ou autre marque d'autorités et d'organisations indiquant un privilège postal).
- Éléments des modes de transport spécifiques (par exemple, courrier de service, courrier militaire, courrier maritime, courrier aérien, etc.).
- Matériel provenant d'autres formes de communication postale (par exemple, poste pneumatique, télégrammes, Airgraphs, V-mail, etc.).
- Cartes maximum, à condition qu'elles respectent les règles de la Maximaphilie.
- Documents préparatoires à une émission ou réalisés pendant la préparation d'une émission, par exemple les croquis, maquettes, épreuves, etc.
- Variétés et erreurs.
- Les timbres et les enveloppes des organisations postales privées, à condition qu'ils aient été autorisés par les autorités officielles.

Exemples de matériel moins adapté :

- Emissions de fantaisie de territoires qui n'existent pas postalement, les émissions de gouvernements en exil ou d'organisations sans service postal.
- Timbres sans valeur postale et vignettes (par exemple, timbres militaires, vignettes pour la tuberculose, etc.)
- Timbres fiscaux utilisés à des fins purement fiscales.
- Maquettes, croquis et épreuves de timbres non émis.
- Surimpressions privées sur des entiers postaux officiels.
- Textes et illustrations imprimés sur des enveloppes et cartes, y compris les enveloppes premier jour.
- Cartes postales illustrées.
- Timbres non postaux, s'ils ne donnent pas lieu à un privilège postal.

Du matériel moins approprié peut être intégré à la collection dans des cas isolés : typiquement s'il peut être utilisé pour mieux illustrer un aspect thématique essentiel (voir également l'article 3.4). La rareté de ces pièces n'est pas évaluée.

2.3. Elaboration

Une bonne collection présente le thème choisi par le biais d'une sélection réfléchie des pièces, ainsi que par le biais de textes pertinents qui éclairent l'essence de l'aspect concerné.

- *Au lieu de grands blocs de texte, les informations doivent être placées aussi près que possible du matériel correspondant.*

Un "fil rouge" passe d'une feuille à l'autre, mais aussi à l'intérieur de chacune d'elles, toujours guidé par le développement du thème.

3. Critères pour l'évaluation

Dans la classe 8 "Philatélie thématique" et la classe 30 "Concours Monocadre", les points seront attribués selon les critères suivants :

Titre & plan	15	
Elaboration	15	
Innovation	5	
	Total	35
Connaissances thématiques	15	
Connaissances philatéliques	15	
	Total	30
Conservation	10	
Rareté	20	
	Total	30
Présentation		5
TOTAL		100

Dans la classe 31 "Concours Débutants", les points sont attribués selon les critères suivants :

Titre & plan	8
Elaboration	8
Connaissances thématiques	6
Connaissance philatéliques	6
Conservation	8
Présentation	4
TOTAL	40

3.1. Titre & plan

- Présence d'une page d'introduction avec un plan montrant la structure de la collection.
 - *Si cette feuille est manquante, 3 points seront déduits.*
- Choix du titre.
 - *Est-il significatif et compréhensible ?*
- Conformité entre le titre et le plan.
- Structuration correcte, logique et équilibrée couvrant tous les aspects principaux pertinents découlant du titre.
 - *Un développement du sujet est plus apprécié qu'une simple liste de points.*

3.2. Elaboration

- Structure compréhensible et continue avec un développement minutieux et profond en accord avec le plan.
- Sélection correcte et disposition logique des pièces et des textes philatéliques.
- Profondeur de l'élaboration liée au sujet.
 - *La profondeur est le résultat d'un engagement visible et intensif sur le sujet.*
- Mise en évidence des connexions
 - *Relations, connexions croisées, ramifications, causes et effets.*
- Relation étroite entre les documents et les textes thématiques.
- Développement de toutes les parties du plan dans une ampleur et une profondeur appropriée.
- Équilibre en termes d'importance des différents aspects du sujet choisi.

3.3. Innovation

- Travail sur un nouveau sujet.
- Nouvelle approche ou nouveaux aspects d'un sujet connu.
 - *Nouvelle réalisation du plan.*
 - *Élaboration originale.*

3.4. Connaissances thématiques

- Concision et exactitude du texte thématique.
- Utilisation thématique et description correctes du matériel présenté.
- Présence de pièces philatéliques démontrant à une connaissance approfondie du sujet.
 - *Le matériel présente le mieux possible les aspects traités thématiquement.*
- Pas d'utilisation inutile de matériaux moins adaptés.
 - *Sauf qu'un aspect essentiel peut être montré de manière plus vivante avec elle.*

3.5. Connaissances philatéliques

- Respect des règles de la philatélie postale.
 - *En règle générale, le courrier ayant circulé réellement est plus apprécié que les documents philatéliques "fabriqués".*
- Large spectre et utilisation équilibrée du matériel philatélique postal.
 - *Dans l'ensemble de la collection, mais aussi sur chaque feuille prise individuellement, le matériel le plus diversifié possible doit être privilégié.*
- Pertinence et exactitude des textes philatéliques, lorsqu'ils sont requis.
 - *Dans une collection thématique, les textes philatéliques doivent se limiter aux informations importantes qu'un philatéliste non spécialiste ne connaît pas nécessairement, mais qui sont pertinentes pour la compréhension ou la signification d'un document.*
 - *Dans les formulaires d'annonce, il convient de faire référence aux timbres et document les plus importants pour la collection sous la rubrique "Pièces remarquables". Les jurés disposeront ainsi d'indices précieux pour leur évaluation. Dans le temps imparti, ils doivent se limiter à l'essentiel. Les longues listes sont donc peu utiles.*

3.6. Conservation

- Conservation des timbres et des enveloppes.
 - *Les pièces présentées doivent être dans le meilleur état possible.*
 - *Selon l'origine du matériel, son âge et sa disponibilité, les exigences de qualité sont considérées différemment.*
- La meilleure propreté possible des oblitérations.
 - *Les documents présentés doivent, si possible, porter un cachet postal clairement lisible.*
 - *Les oblitérations ne doivent pas masquer le propos thématique.*

3.7. Rareté

- Présence et nombre de pièces philatéliques importantes.
 - *Les raretés doivent être soulignées dans les textes philatéliques courts. Des désignations telles que "rare" ou "rareté" ne sont pas suffisantes.*
- Difficulté d'acquisition.
 - *Lors de l'évaluation de la rareté du matériel présenté, on évalue également la facilité ou la difficulté de son obtention. "Rare" n'est pas toujours synonyme de "cher".*

3.8. Présentation

- Vue d'ensemble.
 - *Les couleurs claires et discrètes des feuilles mettent bien en valeur le matériel.*
 - *L'écriture et sa taille doivent être lisibles et ne pas dominer le matériel philatélique.*
- Une conception équilibrée, soignée et claire de la feuille.
 - *Dans une collection thématique, le positionnement du matériel et des textes sur une page dépend principalement de leur message. L'équilibre est donc plus important qu'un autre principe de conception (par exemple, la symétrie).*
 - *Les feuilles soigneusement préparées sont la carte de visite d'une collection.*

La présentation d'un sujet avec du matériel philatélique approprié demande du temps et de la persévérance. En règle générale, il ne sera pas possible de suivre dès le départ tous les critères formulés dans ces lignes directrices. Même si beaucoup de choses ne sont pas encore parfaites, vous pouvez tout de même acquérir une expérience lors d'expositions qui vous sera utile pour votre travail futur. Qui ose, gagne !